

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Nz : activité artisanale isolée dans un espace à dominante naturelle

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)
- Emplacement réservé (L151-41 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11, 2° CU)

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
FSE-ER1	2,06	Extension de cimetière	Commune